

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2010-13-6-1

Service consulté

**ASSURANCE GRELE SUR LES CULTURES
(PROGRAMME C741)**

Résumé : *Dans le cadre du Budget Primitif 2010, un montant de 9.000 € a été inscrit au titre de l'assurance grêle sur les cultures (rapport CG 2009 5-6-2). La contribution départementale est versée aux compagnies d'assurance qui en affectent le montant aux primes et cotisations dues par les exploitants assurés. SUISSE GRELE nous a transmis les justificatifs pour un montant de 886,98 € détaillé dans l'annexe 1 ci-jointe.*

Le Conseil Général apporte son soutien financier à la couverture des frais d'assurance grêle à hauteur de 6% des cotisations nettes annuelles versées par les exploitants agricoles haut-rhinois, dont les productions agricoles sont situées dans le Haut-Rhin, pour les récoltes fruitières produites par arbres et arbustes et les récoltes de légumes-feuilles et de légumes-fruits.

La contribution départementale est versée directement aux compagnies d'assurance, à charge pour celles-ci d'en affecter le montant aux primes et cotisations dues par les exploitants assurés.

Les assureurs doivent obligatoirement faire figurer sur les quittances, délivrées au moment de l'encaissement des primes et cotisations, une mention précisant le montant de la contribution départementale.

Le versement de l'aide intervient sur production d'un état justificatif établi par les assurances.

Un montant de 9.000 € a été voté à ce titre lors du BP 2010 et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour ventiler ces crédits.

Vous trouverez ci-joint, en annexe 1, un tableau récapitulant le montant pour lequel nous sommes sollicités, qui représente une subvention de 886,98 €, ainsi que la liste des bénéficiaires (annexe 2).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

ASSURANCE GRELE SUR LES CULTURES

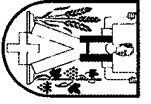
SOCIETE BENEFICIAIRE	NOMBRE D'ASSURES	SOMMES ASSUREES	PRIMES OU COTISATIONS NETTES	TAUX	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
SUISSE GRELE	2	134 500,00 €	14 783,08 €	6%	886,98 €

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

Assurances grêle
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
AGR03578	SUISSE GRELE (SOCIETE) Assurance Grêle sur les Cultures 2010	886,98
Total		886,98



Suisse Grêle
Succursale France

**CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AUX FRAIS D'ASSURANCE DE SES AGRICULTEURS
CONTRE LA GRELE**

SUISSE GRELE
8 D RUE JEANNE BARRET
PARC VALMY
21000 DIJON

NOM ET PRENOM DE L'ASSURE	ADRESSE	LIEU DU RISQUE	SOMME ASSUREE	PRIMES OU COTISATIONS NETTES ENCAISSEES PAR CULTURES ASSURES			MONTANT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE 6 % PAR CULTURE ASSUREE			TOTAL de la subvention
				Récoltes fruitières	Légumes feuilles	Légumes fruits	Total	Récoltes fruitières	Légumes feuilles	
EARL Sester Francine	78 rue d'or 68500 Berrwiller	Berrwiller	72 000,00 €	Pommes: Delcorf, Golden, Boskoop, Braeburn, RubINETTE			6 120,58 €	367,23 €		367,23 €
GFA Laroché Emmanuel	Ferme st Apollinaire 68220 Michelbach-le-Haut	Michelbach-le-Haut	62 500,00 €	Pommes Elstar, fiesta, golden smoothee, granny smith, boskoop, jonagold, melrose, galaxy, jonared			8 662,50 €	519,75 €		519,75 €
NOMBRE D'HECTARES ASSURES PAR CULTURE				8,1 h						

CERTIFIE CONFORME
A Dijon

LE 3 SEPTEMBRE 2010

SUISSE GRELE

Bureau de Dijon

8D, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON
Tél. 03 80 60 07 70 - Fax 03 80 60 07 71